

CONSEIL DE QUARTIER

DISTRICT 5 | VASSAN

Compte rendu

Séance du 23 septembre 2024 à 19 h au Bistro de Vassan, situé au
504, route 111

PRÉSENCES :

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier

Mme Nicole Binet, conseillère de quartier
M. Éric Dallaire, conseiller de quartier
M. Gaétan Gignac, conseiller de quartier
Mme Geneviève Larche, conseillère de quartier

Mme Chantal Gagnard, agente administrative aux communications

ABSENCES :

M. Serge Ross, conseiller de quartier
M. Douglas Simpson, conseiller de quartier

INVITÉS :

M. Ian Bélanger, directeur du Service Sports et plein air

ASSISTANCE : 8 personnes

1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le président souhaite la bienvenue aux conseillers et aux citoyens présents et procède à l'ouverture de l'assemblée à 19 h.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour de la séance. Il est proposé par Mme Nicole Binet, appuyé par M. Gaétan Gignac, de l'adopter avec les modifications demandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VAS2024-09-01

3- Lecture, suivis et adoption du procès-verbal de la rencontre du 11 juin 2024

Une lecture du procès-verbal est effectuée et les suivis sont faits simultanément. Il est ensuite proposé par Mme Nicole Binet, appuyé par M. Gaétan Gignac, d'adopter le procès-verbal de la dernière rencontre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VAS2024-09-02



Suivis :

- a) **Solutions alternatives à l'asphaltage :** Ce n'est pas envisageable pour le Service technique de rencontrer le conseil de quartier.
- b) **Carrefour giratoire :** Le carrefour sera prêt avant le 15 octobre.
- c) **Demande d'affichage chemin de la Plage :** Des employés des Travaux publics sont allés voir si la signalisation en place était conforme, et il s'avère qu'elle l'est en tout point. L'affichage est bien sous la responsabilité de la Ville, et cette dernière suit les recommandations du MTMD.

Données géomatiques pour les navigateurs GPS : La demande a été transmise par M. St-Jules à la Direction générale lors du caucus du 8 juin.

Une pancarte attention à nos enfants n'est pas normalisée et il ne sera pas recommandé d'en installer une. Il ne faut pas oublier que souvent les gens qui se plaignent de la vitesse sont des voisins. Il n'y aura donc pas l'installation de nouvelles pancartes et celles qui sont désuètes seront enlevées.

- d) **Projets structurants :** Le Théâtre du Tandem et la Fête des voisins ont bien reçu les montants réservés. La petite caisse est à jour.
- e) **Collecte des déchets | Descente des bateaux :** Il a été estimé que l'installation du conteneur à cet emplacement reviendrait à de plus de 2000 \$ par année. Comme cet aménagement serait très onéreux, le conseil de quartier préconisera l'achat d'une poubelle à la requérante.

Achat d'une poubelle pour la descente de bateaux

Il est proposé par Mme Nicole Binet, appuyé par M. Gaétan Gignac, de rembourser Mme Nancy Burrows pour l'achat d'une poubelle pour la descente de bateau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VAS2024-09-03

4- Parc Arc-en-Ciel, Saint-Edmond

M. Ian Bélanger, le directeur du Service Sports et plein air (SSPA), est présent pour annoncer le début de la consultation citoyenne portant sur la mise à niveau du parc à Saint-Edmond. Le parc actuel est désuet et nécessiterait d'importants travaux. Les gens de Saint-Edmond et des alentours sont invités à compléter un sondage permettant de déterminer les installations que voudrait la majorité. La date de fin du sondage sera communiquée ultérieurement.

Le projet sera ensuite mis à l'analyse. M. St-Jules questionne M. Bélanger pour savoir comment l'on peut maximiser les chances d'avoir ce nouveau parc qui nécessitera un investissement minimum de 300 000 \$. Dans l'idéal, il faudrait obtenir les réponses de la majorité : soit, de 60 à 100 résidents de Saint-Edmond. Il serait bien sûr intéressant que les parents se mobilisent pour donner de l'argumentaire. Le bouche-à-oreille est un puissant moyen pour diffuser l'information. Enfin, il faut publiciser le sondage au maximum. M. Bélanger a apporté des affiches avec code QR que les gens peuvent numériser afin d'être dirigés directement vers le sondage. Il propose d'en installer à des endroits stratégiques de Saint-Edmond.

Le sujet soulève plusieurs **questions de l'assistance.**

- *Serait-ce possible d'avoir le nouveau parc maintenant, car les enfants sont en âge de l'utiliser?* Selon M. Bélanger, il est réaliste de concrétiser ce projet d'ici 2 à 3 ans.
- *Peut-on aménager un parc de quartier et à quelles conditions?*



M. Bélanger explique qu'il y a plusieurs étapes à franchir qui font que la réalisation d'un tel projet peut prendre du temps. Par exemple, si le parc est déjà zoné comme tel, cela accélère le processus. Également, le projet sera mis à l'analyse par un comité de la Corporation des parcs et espaces récréatifs de Val-d'Or et aussi le Comité consultatif d'Urbanisme de la municipalité.

- *Pourquoi ne pas faire simplement des rénovations au parc actuel?*

En fait, le parc a besoin d'être mis aux normes. Il faut le refaire en entier. Plusieurs pièces sont discontinuées.

Les **prochaines étapes** sont décidées : l'assemblée se concerta et décide qu'à la fin de la rencontre, les affiches seront distribuées comme suit à Saint-Edmond :

- Centre communautaire (Nicole Guilbert),
- École Notre-Dame-de-l'Assomption (Geneviève Larche),
- Bistro de Vassan (Joanie Dionne).

M. Hugo-Charles Lacasse-Bois, un parent présent, s'occupera de mettre le lien de participation au sondage sur le groupe privé Facebook du chemin St-Edmond. Quant à M. St-Jules, il se propose pour planter des piquets afin de poser des affiches à des endroits stratégiques à l'extérieur.

L'on procédera à la vérification du zonage des terrains disponibles. Sur le territoire de Saint-Edmond, il y aurait cinq terrains qui appartiennent à la municipalité. M. St-Jules veut vérifier les usages de ces terrains et demande à M. Bélanger de lui fournir un plan géomatique des terrains.

Pour conclure sa présentation, le directeur du Service Sports et plein air dit qu'il s'engage à revenir au printemps pour présenter les résultats et statuer avec des exemples de plans.

5- Intersection chemin Saint-Edmond/Curé-Brien

Ce point est apporté par M. Hugo-Charles Lacasse-Bois, qui réside à Saint-Edmond. Plusieurs enfants s'approchent du bord de la route, bien que la circulation soit rapide. Il soutient que la nuit, les automobiles roulent 110 km/h et 80 km/h de jour en zone de 50 km. En plus, la plupart du temps, les automobilistes font des stops américains. Monsieur raconte comment il a essayé de mobiliser les voisins, qui ne se sont pas présentés au conseil de quartier par peur de représailles. Il s'est demandé s'il ne serait pas possible d'installer des dos d'âne ou des pancartes. Il a écrit au MTMD, à la Ville et a appelé cinq fois les policiers (mais il ne les a jamais vu patrouiller). M. Lacasse-Bois conclut que puisque Saint-Edmond est moins habité, les gens pensent peut-être qu'ils n'ont pas à ralentir.

En complément d'information, M. St-Jules explique que la partie de la route 111 jusqu'au chemin Curé-Brien appartient au MTMD et que l'autre partie appartient au MTMD. De plus, il y a quatre zones de vitesses sur ce tronçon de route et deux revêtements de route. Les gens doivent être conscients que ce tronçon appartient au MTMD. Le MTMD a dit que c'est à la Sûreté du Québec d'agir. La Sûreté du Québec a dit à monsieur Lacasse-Bois que c'est à la Ville d'agir.

Face à ce problème permanent et récurrent, les parents ont raison d'être inquiets.

Intervention de la mairesse au dossier de l'intersection des chemins Saint-Edmond et Curé-Brien

Il est proposé par M. Gaétan Gignac, appuyé par Mme Nicole Binet, de demander à la mairesse qu'elle intervienne dans le dossier de l'intersection des chemins Saint-Edmond et Curé-Brien, en mettant en lien la Sûreté du Québec et le MTMD pour assurer la sécurité des enfants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VAS2024-09-04

Un extrait de la résolution sera transmis au requérant afin qu'il puisse s'en servir à l'appui dans ses démarches auprès des autorités.



Plusieurs autres solutions sont évoquées, soit que :

- L'agent-parrain vienne au conseil de quartier pour être à l'écoute des citoyens et se mettre en mode solution;
- Les parents se sensibilisent entre eux;
- Chaque citoyen appelle à la Sûreté du Québec chaque fois qu'il y a une infraction;
- Les citoyens se présentent au conseil municipal au micro;
- Les citoyens appellent les médias.

- 6- Abat-poussière :** La Ville souhaite avoir une rétroaction sur l'application de l'abat-poussière liquide cet été dans les secteurs ruraux. Le nouveau procédé semble avoir grandement amélioré la qualité des chemins des secteurs de Vassan et de Saint-Edmond. En effet, le gravier est resté gris foncé dans la majorité des endroits. Cependant, il y a eu quelques exceptions à des endroits plus passants : chemin Saint-Edmond, chemin de la Plage, et chemin du Pont Champagne (puisque ce chemin est neuf, il a absorbé plus rapidement, donc besoin d'une deuxième application).

Il est proposé par M. Éric Dallaire, appuyé par Mme Geneviève Larche, de demander à la Ville une deuxième application de calcium liquide sur le Chemin de la Plage à la mi-saison et d'être plus tôt en saison pour la première application et que ces applications soient à la largeur du chemin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VAS2024-09-05

M. Gignac demande le coût du nivelage pour le secteur. Cette information sera vérifiée par M. St-Jules.

- 7- Entretien des patinoires et des pelouses :**

M. St-Jules s'informe pour savoir s'il y a des sous-traitants locaux qui seraient intéressés à entretenir les patinoires et les pelouses, car les frais demandés par les sous-traitants actuels, venus de l'extérieur, sont exorbitants. Les personnes intéressées sont invitées à soumissionner.

- 8- Budget :**

- a) Trésorerie :** Le solde de la petite caisse est de 3039 \$. Il avait été proposé que la petite caisse soit récupérée par Vision Vassan, mais la trésorière a démissionné. Mme Geneviève Larche se propose de prendre la garde et la gestion temporaire de la petite caisse jusqu'à ce que l'on trouve une solution.

Garde et gestion temporaire de la petite caisse

Il est proposé par M. Gaétan Gignac, appuyé par Mme Nicole Binet, que Mme Geneviève Larche s'occupe de la petite caisse en attendant de trouver un responsable permanent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VAS2024-09-06

- b) Projets structurants :** Le conseiller municipal informe que si des citoyens ont besoin d'argent pour organiser une activité pour animer le quartier, juste à lui en faire part. Le Conseil de quartier demandera le décaissement pour les projets structurants 2025 à la rencontre de novembre.

- 9- Varia :**

- a) Fleurs | Secteur lac Malartic :** Suite à cette demande d'aménagement, M. Ian Bélanger explique les alternatives possibles : des bacs à fleurs ou des plates-bandes. Mme Dominique Ferlant, la répondante, sera mise en contact avec lui dans la continuité de ce projet.
- b) Entretien des fosses septiques :** Mme Binet demande de recevoir la lettre d'information avant la visite d'entretien dans le but d'être mieux préparée pour cette intervention.



- c) **Évaluation foncière** : Mme Binet a trouvé le sous-traitant responsable de l'évaluation des propriétés envahissant. Pour améliorer le service, il faudrait prévenir avant d'effectuer des visites, et respecter un certain code d'éthique, comme de ne pas entrer systématiquement dans toutes les pièces de la maison sans le demander. Le commentaire sera adressé à qui de droit.
- d) **Surpopulation de chats | Règlement sur les micropuces** : M. Gignac a rencontré Mme Liliane Quesnel, directrice de la SPCA. Ils ont parlé de la surpopulation de chats à Val-Senneville. Il demande si la Ville de Val-d'Or a l'intention de passer un règlement pour l'implantation de micropuces aux chats. La Ville pourrait-elle intervenir? M. St-Jules rappelle que la question avait déjà été adressée dans un conseil de quartier précédent et qu'il avait référé le dossier à son homologue, M. Yvon Rodrigue, conseiller municipal de Dubuisson et délégué pour la SPCA, mais il n'a pas eu de retour. Il convient de le relancer à ce sujet.

10- Questions, interventions du public

Aucune intervention du public.

11- Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée aura lieu le mardi 12 novembre à 19 h, au Centre communautaire de Saint-Edmond.

12- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Geneviève Larche, appuyé de M. Éric Dallaire, de lever la séance à 21 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VAS2024-09-07

CHANTAL GAINARD
Secrétaire d'assemblée

